

Jacques MYARD  
Député des Yvelines  
Maire de Maisons-Laffitte  
Président du Groupe Cheval

ORC/XIV/248

**Monsieur Stéphane Le Foll**  
**Ministre de l'agriculture, de**  
**l'agroalimentaire et de la forêt**  
Cabinet du Ministre

Paris, le 14 novembre 2013

Monsieur le Ministre,

Je prends la liberté de revenir vers vous sur la question de la TVA à taux réduit sur les activités des clubs équestres, dossier que vous connaissez bien.

J'ai reçu ce jour une délégation conduite par Serge Lecomte, président de la Fédération Française d'Équitation (FEE), et François Lucas, président du Comité régional d'équitation d'Ile -de France.

Après avoir longuement échangé avec eux, j'en arrive aux conclusions suivantes dont je souhaite vous faire part afin d'envisager une solution.

Sur le plan juridique, la question est complexe, il n'est pas certain que la France gagne devant la Cour de justice de l'U. E., la Commission européenne non plus ! Certes, le Gouvernement pourrait demander un arrêt interprétatif à la CJUE conformément à l'article 43 du Statut de la Cour.

Toutefois, il me semble qu'il serait souhaitable de rechercher une autre solution avec la Commission.

En effet, la Commission européenne, en notifiant le 21 novembre 2012 à la France une mise en demeure d'infraction, se cantonne dans une démarche strictement juridique, oubliant les conséquences économiques de sa position.

Or, ces conséquences sont dramatiques non seulement en termes de pertes d'emplois, estimés à près de 6000, mais aussi avec l'abattage forcé de 100 000 chevaux comme cela s'est passé au Portugal.

J'estime donc que le débat peut être porté sur le plan économique, en demandant au collègue de la Commission de suspendre sa notification de mise en demeure en raison de la situation de la filière hippique, sans compter la situation économique générale de la zone euro.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette question qui fait largement débat dans le pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

J. MYARD